



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr – Tél. : 01.53.18.83.03 – www.sprim-fo.org

Revue de presse du 9 juin 2026

Presse – Actualités

- [Budget : pour redresser les comptes publics, trois scénarios et beaucoup d'impôts – Les Echos](#)
- [Chine : le nouveau centre de gravité industriel et technologique mondial – Le Moci](#)
- [Transparence des rémunérations dans la fonction publique : un projet de loi encore loin du consensus – Acteurs Publics](#)
- [L'Insee projette un pic de population en France en 2037 à 69,8 millions d'habitants, suivi d'une baisse régulière – Le Monde](#)
- [EXCLUSIF - Comment la baisse de la natalité va peser sur le déficit des retraites – Les Echos](#)
- [L'intelligence artificielle de plus en plus utilisée pour gérer son épargne – Le Monde](#)

ARTICLES DE PRESSE

Budget : pour redresser les comptes publics, trois scénarios et beaucoup d'impôts – Les Echos

Pour stabiliser la dette publique, un effort budgétaire d'au moins 113 milliards d'euros sur sept ans est nécessaire selon un rapport de l'Institut Avant-Garde. La fiscalité pourrait en représenter au moins les deux tiers.

Pour les sept prochaines années, préférez-vous : plus d'impôts, beaucoup plus d'impôts ou énormément plus d'impôts ? C'est la question que pose le rapport intitulé « L'ajustement sans les larmes », publié ce lundi par l'Institut Avant-Garde.

Ce cercle de réflexion « non-partisan » (qui revendique dans son conseil scientifique des personnalités aussi diverses et reconnues que les économistes Selma Mahfouz, Xavier Jaravel ou Philippe Askenazy, mais aussi l'historien Pierre Rosanvallon ou le spécialiste des finances publiques François Ecalte) a travaillé pendant neuf mois sur la question budgétaire. Et ses conclusions sont douloureuses, en particulier pour le contribuable.

Tour de vis considérable

« Nous sommes à un moment critique. La dette va augmenter de façon significative dans les années qui viennent si l'on ne fait rien. Et il y a des murs d'investissement pour faire face à la transition environnementale et aux crises géopolitiques », explique l'un des auteurs - Cyprien Batut, économiste et ancien du Trésor. L'objectif affiché est donc de « reprendre le contrôle des finances publiques », grâce à un effort d'au moins 113 milliards d'euros sur sept ans.

Ce tour de vis considérable (un effort de 3,7 points de PIB) ne permettrait toutefois que de stabiliser la dette. Pour la faire refluer, le rapport dessine deux trajectoires plus ambitieuses - respectivement de 137 et 157 milliards d'euros (4,5 et 5,1 % du PIB).

Sur plus de 200 pages, l'Institut Avant-Garde passe en revue les dépenses publiques - de retraite, de santé, d'éducation, de sécurité... - mais aussi les recettes fiscales et sociales. Et il propose une « boîte à outils » d'une centaine de mesures pour redresser les comptes. Libre à chacun - et notamment aux [candidats à la présidentielle de 2027](#) - de faire son marché et de construire son programme. Seulement, une chose est claire pour les auteurs : les seules coupes dans les dépenses publiques ne feront pas la maille, loin de là.

« On se rend très vite compte que les marges de manoeuvre sont très faibles si l'on ne veut pas dégrader les services publics - que ce soit sur la santé, la sécurité, la justice... », assure Cyprien Batut. Les trois scénarios que propose le rapport reposent ainsi tous sur le même socle de 35 milliards de baisses des dépenses.

Des économies limitées

Il y a d'abord 13 milliards d'économies dans la sphère sociale (encadrement des dépassements d'honoraires, baisse des remboursements de médicaments, modulation des taux de remplacement des pensions de retraite en fonction du niveau de vie). Puis 7 milliards dans les dépenses des collectivités locales (clarification des compétences, mutualisation des achats).

Et enfin 10 milliards dans celles de l'Etat (essentiellement sur les politiques de l'emploi - avec un plafonnement des allocations chômage, une baisse de la prime d'activité, un rabot sur l'apprentissage - mais aussi avec un recentrage de MaPrimeRénov' ou encore une baisse du financement de l'école privée).

Ce cocktail de mesures inflammables reste modeste. L'effort pour simplement stabiliser la dette ne reposerait ainsi que pour un tiers sur une baisse des dépenses publiques. Les deux tiers restant - soit presque 80 milliards d'euros - proviendraient de hausses d'impôts (ou de réduction des niches fiscales, ce qui revient au même).

Impôts, taxes, niches...

Parmi la multitude d'options, le think tank retient une vingtaine de mesures fiscales, parmi lesquelles un gel des seuils des allègements de cotisations patronales pour 11 milliards d'euros, la fin des niches « brunes » comme les tarifs réduits sur le gazole pour 18 milliards, une hausse de l'impôt sur les successions pour 10 milliards ou encore la fin des avantages fiscaux des retraités pour 6 milliards et même le retour de l'écotaxe poids lourd (1 milliard).

Et ce n'est pas fini. Pour espérer [voir la dette refluer](#) légèrement, il faudrait ajouter encore 20 milliards de taxes. Voire 40 milliards pour la faire franchement reculer - ou dégager des marges de manoeuvre pour la transition environnementale. Le taux de prélèvement obligatoire - pour lequel la France est déjà vice-championne d'Europe à 45 % du PIB - approcherait alors les 50 %. Du jamais-vu.

Cyprien Batut l'assume pourtant : « Pour investir pour le climat, il faudra avoir un taux d'imposition plus élevé. »

Sébastien Dumoulin

* * *

Chine : le nouveau centre de gravité industriel et technologique mondial – Le Moci

La Chine occupe une place à part dans l'économie mondiale : deuxième puissance économique globale et premier exportateur mondial. Pourtant, elle est souvent mal comprise, réduite à une simple usine à bas coût pour les entreprises occidentales ou à une menace géopolitique. En réalité, ce pays d'opportunités est marqué par de profondes mutations structurelles qui consolident sa position de marché clé. Pour y réussir, il est nécessaire d'aller au-delà des préjugés. Il est question d'un marché particulièrement exigeant, où la complexité chinoise, lorsqu'elle est finement maîtrisée, se transforme en un avantage stratégique durable dans la recomposition actuelle des chaînes de valeur mondiales.

Comprendre la Chine au-delà des idées reçues

La Chine est définitivement entrée dans une **nouvelle phase de maturité** économique. Loin de son ancienne image de « fabrique du monde », elle s'affirme aujourd'hui comme la première puissance industrielle mondiale et un acteur décisif dans presque toutes les industries de haute technologie.

Si le pays traverse des ajustements structurels indéniables — crise immobilière, tensions commerciales, vieillissement démographique —, cette apparente complexité masque des **fondamentaux très solides**. La Chine dispose d'une économie profondément diversifiée, d'une volonté politique affirmée de souveraineté technologique et d'un marché intérieur de 1,4 milliard de consommateurs.

Contrairement aux idées reçues, la compétitivité chinoise ne repose plus sur les coûts. Le pays conçoit, produit et exporte des **technologies de pointe** : véhicules électriques, intelligence artificielle, robotique industrielle, ou encore pharmacie innovante. Pour les entreprises européennes, l'accès à ce marché repose désormais sur la capacité à s'inscrire dans une présence terrain pérenne et à construire des **partenariats** industriels fondés sur le partage de savoir-faire.

Contexte macroéconomique général de la Chine

Voici quelques indicateurs utiles à connaître à propos de la Chine :

Croissance et poids économique : Avec un PIB nominal estimé à 19,5 trillions USD en 2025 et une croissance maintenue à 5 %, la dynamique reste positive en dépit des vents contraires internationaux.

Démographie et consommation : La population de 1,41 milliard d'habitants connaît un vieillissement rapide, ce qui nourrit une demande explosive en santé et en *silver economy*. Parallèlement, l'urbanisation atteint 67,9 % en 2025, formant des bassins de consommation colossaux.

Stabilité des prix : L'inflation frôle la déflation, offrant aux partenaires étrangers un environnement de prix d'intrants particulièrement stable, bien qu'exigeant un effort de productivité permanent pour les acteurs locaux.

Ouverture institutionnelle : Les réformes récentes (loi sur les investissements étrangers, réduction de la liste négative, application du RGPD chinois) ont profondément modernisé les conditions d'opération pour les investisseurs internationaux.

Secteurs porteurs et leviers de croissance

Les autorités chinoises ont défini une **vision de long terme** (plan « Made in China 2025 », neutralité carbone 2060) qui cible dix secteurs stratégiques prioritaires, constituant autant de zones d'opportunités pour les acteurs étrangers. Voici une revue des opportunités :

-Véhicules électriques et batteries : La Chine est le leader incontestable de la mobilité électrique, représentant le 1er marché et les 1er lancements mondiaux, avec une croissance de 20 % du secteur en 2025. Elle concentre également 80 % de la production de batteries lithium-ion. Les équipementiers européens proposant des technologies différenciantes y sont recherchés, sous réserve de produire localement.

-Technologies numériques, IA & Cloud : Deuxième pôle mondial de l'IA, le pays dépose 60 % des brevets sur l'IA et 40 % sur la 6G. L'intégration de ces technologies dans des secteurs verticaux (santé, industrie, énergie) ouvre la voie à des co-développements logiciels stratégiques.

-Énergies renouvelables, transition verte et hydrogène : Premier investisseur mondial dans l'énergie propre, la Chine recherche des technologies de rupture (éolien offshore, stockage, captage de CO₂). Le pays assure déjà 70 % de la capacité mondiale d'électrolyse et ambitionne un déploiement massif de l'hydrogène vert.

-Agriculture et agro-industrie : Face au défi de nourrir 20 % de la population mondiale, l'enjeu s'est déplacé vers la qualité et la traçabilité. La transformation agroalimentaire premium française y bénéficie d'une image de marque très forte.

-Industrie manufacturière avancée, automatisation et robotique : La Chine pèse pour environ 30 % de la production manufacturière mondiale et s'affirme comme le premier marché de la robotique industrielle. Les partenariats en machines spéciales, lignes automatisées et contrôle qualité y sont particulièrement pertinents.

-Santé, dispositifs médicaux, pharmacie et biotechnologies : Porté par le vieillissement démographique, le marché pharmaceutique devrait dépasser 540 milliards USD d'ici 2032. Les politiques d'achats hospitaliers favorisant la production locale, l'implantation industrielle devient un axe stratégique. L'accès au marché est en outre clarifié par une professionnalisation accélérée de la réglementation NMPA.

-Nouveaux matériaux et chimie avancée : Premier producteur chimique mondial, la Chine accélère sa montée en gamme vers les matériaux avancés. Elle détient par ailleurs un monopole stratégique sur les terres rares, concentrant 68 % de l'extraction et 90 % du raffinage mondial. Le verdissement de cette industrie offre d'importantes opportunités de codéveloppement.

-Cosmétique, luxe et biens de consommation premium : Deuxième marché cosmétique mondial, la Chine est tirée par l'e-commerce, qui concentre près de 50 % des transactions mondiales. Les marques premium européennes doivent maîtriser les exigences réglementaires (CSAR) et une distribution ultra-digitalisée (Douyin, livestreaming).

-Aéronautique, spatial et industries stratégiques : Avec plus de 9 000 avions civils à acquérir d'ici 2043 et une place de 2ème pays en lancements orbitaux, la Chine offre des débouchés majeurs en avionique, systèmes cabine, MRO et matériaux composites.

-Smart cities, infrastructures urbaines et mobilités : Les métropoles géantes (plus de 100 villes millionnaires) structurent une demande massive en gestion intelligente du trafic, robotaxis, et équipements ferroviaires de haute technologie.

-Textile & habillement : Pilier historique en pleine mutation, le secteur intègre massivement l'automatisation et la mode technologique. Les textiles haut de gamme et intelligents représentent désormais 33 % de la production, ouvrant la voie à des partenariats axés sur la traçabilité et l'innovation environnementale.

-Tourisme et industries culturelles : En forte reprise réglementaire, le secteur se diversifie pour proposer des expériences personnalisées. Parallèlement, la classe moyenne chinoise reste un bassin de consommation mondial de premier plan pour l'art de vivre, le design et la gastronomie fine.

Des stratégies d'implantation adaptées aux réalités du marché chinois

Les projets menés par **VVR International** illustrent les différentes approches adoptées par les entreprises étrangères pour se développer en Chine, selon leur secteur d'activité et leur niveau de maturité.

Dans le secteur des **dispositifs médicaux**, un groupe européen confronté à la montée en puissance des achats hospitaliers favorisant la production locale a dû repenser sa stratégie de présence sur le marché chinois. L'accompagnement a reposé sur une analyse stratégique complète comprenant une cartographie du marché, un audit réglementaire auprès de la NMPA, l'identification de sites industriels potentiels ainsi que l'élaboration d'un business plan à dix ans. Cette démarche a permis de définir une feuille de route vers une production locale, renforçant l'accès aux appels d'offres publics et les perspectives de développement commercial.

Dans l'**industrie pharmaceutique**, une entreprise américaine de taille intermédiaire souhaitait tester le marché sans engager immédiatement les investissements liés à la création d'une filiale. Grâce à un dispositif de portage salarial local (EOR), une équipe bilingue a pu être constituée rapidement tout en garantissant la conformité avec le droit social chinois. Cette solution a permis de lancer l'activité dans un cadre juridiquement sécurisé tout en conservant une grande flexibilité opérationnelle.

Autre illustration : celle d'une start-up européenne spécialisée dans les **technologies énergétiques**. Dépourvue de capacités de production initiales, elle a choisi de s'appuyer sur l'écosystème industriel chinois afin de lancer ses premières séries, structurer sa chaîne d'approvisionnement et préparer de futures levées de fonds. L'identification de sous-traitants, l'organisation des flux logistiques internationaux et la sécurisation de la propriété intellectuelle ont permis d'accélérer l'industrialisation du projet et de réunir les financements nécessaires à son développement futur en Europe.

Les facteurs clés de réussite

Au-delà des opportunités offertes par le marché chinois, plusieurs **points de vigilance** méritent une attention particulière. Le choix du partenaire constitue souvent un facteur décisif. Plus que sa taille, ce sont son alignement stratégique, sa solidité juridique et sa capacité d'exécution qui conditionnent la réussite d'un projet.

La compréhension des **spécificités culturelles** demeure également essentielle. Les relations de confiance, ou *guanxi*, jouent encore un rôle majeur dans les affaires. Une présence locale durable et une connaissance fine des usages permettent souvent de faciliter les échanges et d'accélérer la prise de décision.

Le **recours à des experts** implantés sur le terrain peut également réduire les risques liés à l'entrée sur le marché. Des dispositifs progressifs, tels que le portage salarial ou les structures de représentation, permettent d'expérimenter le marché tout en limitant les investissements initiaux.

Enfin, si les préoccupations relatives à la **propriété intellectuelle** demeurent présentes, le cadre juridique chinois s'est considérablement renforcé ces dernières années. La protection des innovations repose néanmoins sur une stratégie anticipée associant dépôts de brevets, clauses contractuelles adaptées et organisation rigoureuse des transferts technologiques.

Quelques indicateurs clés

Quelques indicateurs illustrent l'ampleur de la **transformation économique** chinoise. Shanghai compte aujourd'hui plus de 24,7 millions d'habitants et génère à elle seule un PIB supérieur à 750 milliards de dollars, soit une économie comparable à celle de la Suisse. Le delta du Yangtsé représente près d'un quart de la richesse nationale. La Chine dépose par ailleurs près de **1,6 million de brevets** d'invention chaque année, soit près de la moitié du total mondial. Enfin, dans les grandes zones urbaines, plus de 95 % des paiements de détail sont réalisés sans espèces grâce à des plateformes comme Alipay ou WeChat Pay, témoignant du niveau exceptionnel de digitalisation du pays.

La Chine, un acteur incontournable des chaînes de valeur mondiales

La Chine a changé d'échelle : elle n'est plus le marché d'opportunité ponctuelle, mais le **centre de gravité industriel mondial du XXI^e siècle**. Loin des mythes réducteurs de la « copie généralisée », elle conjugue un marché intérieur vertigineux et une capacité d'intégration inégalée dans les chaînes de valeur de haute technologie.

La réussite y repose sur une approche **méthodique** et un solide **ancrage** terrain. Dans un monde en recomposition où s'intensifie la compétition technologique, la question n'est plus de savoir si l'on peut se permettre d'aller en Chine, mais si l'on peut se permettre de ne pas y être.

* * *

Transparence des rémunérations dans la fonction publique : un projet de loi encore loin du consensus – Acteurs Publics

La date butoir du 7 juin 2026 est passée sans que la France ait transposé la directive européenne sur la transparence des rémunérations. Dans la fonction publique, les agents attendent toujours un texte à la hauteur des enjeux : si l'administration vient de transmettre aux syndicats une deuxième version du projet de loi, qui sera soumis au Conseil commun de la fonction publique le 18 juin, des points de blocage persistent.

Alors que la directive européenne sur la transparence des rémunérations, adoptée par l'Union européenne le 10 mai 2023, prévoyait un délai de trois ans pour qu'elle soit traduite dans le droit des États membres, avec une date d'application prévue le 7 juin 2026, on peut affirmer aujourd'hui que la France ne sera pas dans les clous. Si le ministre du Travail et des Solidarités, Jean-Pierre Farandou, a affirmé vendredi dernier, 5 juin, que le projet de loi serait transmis au Conseil d'État dans les temps, de nombreux points de désaccord entre syndicats et patronat restent à lever. Le gouvernement affirme néanmoins qu'il souhaite que la loi soit votée avant l'été.

Sur le front de la fonction publique, l'administration a transmis aux syndicats une deuxième version du projet de loi dont certains articles seront examinés par le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) le 18 juin, pour espérer aboutir à un consensus.

Alors que les dernières discussions se sont achevées il y a deux semaines, des points d'achoppement perdurent. Les organisations syndicales de la fonction publique pointent, au-delà du retard dans le calendrier, l'absence de moyens budgétaires et de mesures contraignantes significatives ou encore de mécanismes suffisamment dissuasifs. Sans parler de la question de la catégorisation qui permet de comparer les emplois de valeur égale, renvoyée à un décret et non inscrite dans la loi.

Elles s'accordent également pour dire qu'il est nécessaire de profiter de cette transposition pour être plus ambitieux en matière de réduction des écarts de salaires entre les hommes et les femmes dans la fonction publique, et de se

doter des outils et mécanismes nécessaires à la fois pour les mettre à jour mais aussi pour faire en sorte de les réduire plus efficacement.

Autant de doléances qui, pour l'heure, n'ont pas été entendues. Dans cette nouvelle mouture, un premier article procède à deux modifications du code général de la fonction publique (CGFP) relatives aux principes de non-discrimination entre agents publics. Il étend, d'une part, le champ d'application des interdictions de discriminations fondées sur le sexe aux candidats à un emploi public. Il inscrit par ailleurs l'obligation que les offres d'emploi et les dénominations de postes soient rédigées dans des termes ne comportant aucune distinction, directe ou indirecte, fondée sur le sexe.

Une autre disposition remplace intégralement tout ce qui concerne l'index égalité dans la fonction publique par un ensemble de nouveaux articles destinés à établir *“un régime complet d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique”*. Au programme : le calcul d'indicateurs d'écart de rémunération, la publicité et la communication de ces indicateurs, la demande d'informations complémentaires, la procédure préalable à l'évaluation conjointe (entre l'employeur et les organisations syndicales en cas d'écart mesuré supérieur au seuil), les conditions de l'évaluation conjointe, les mesures de remédiation, le détail des sanctions pécuniaires en cas de manquement, le renversement de la charge de la preuve en cas de discrimination salariale ou encore la protection des agents en cas de recours contre une mesure de discrimination salariale.

Une passerelle avec le Code du travail

Un autre article instaure l'obligation de transparence de la rémunération applicable dès la phase de sélection des candidats à un emploi public.

Le nouveau projet de loi comprend aussi une disposition inscrivant les principes d'égalité salariale et de transparence des rémunérations issus de la directive. Il crée une passerelle entre le code général de la fonction publique et le code du travail pour ce qui concerne la définition de la notion de travail à valeur égale. Il institue également un droit individuel annuel pour chaque agent public à être informé de l'existence de son droit à demander et à recevoir des informations comparatives sur sa rémunération. Il interdit, par ailleurs, toute clause ayant pour objet ou pour effet d'empêcher un agent public de divulguer des informations relatives à sa propre rémunération.

Autre disposition que le Conseil commun de la fonction publique aura à examiner, l'extension des obligations de transparence salariale aux maîtres des établissements d'enseignement privés liés à l'État par contrat d'association, dont le ministère de l'Éducation nationale est l'employeur. Enfin, un autre article étend les obligations de transparence salariale aux personnels enseignants et de documentation des établissements d'enseignement agricole privé sous contrat, dont le ministère chargé de l'agriculture est l'employeur.

L'examen de ces articles est urgent pour espérer faire voter le texte avant l'été. Au-delà des discours, le gouvernement ne montre néanmoins que peu de volonté politique d'avancer rapidement sur cette question des inégalités salariales.

Par [Marie Malaterre](#)

* * *

L'Insee projette un pic de population en France en 2037 à 69,8 millions d'habitants, suivi d'une baisse régulière – Le Monde

En 2070, les plus de 65 ans pourraient être deux fois plus nombreux que les moins de 20 ans, selon l'Institut national de la statistique.

Naissances en baisse, décès en hausse... Dans cette configuration, quel avenir pour la population française ? Si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, un pic à 69,8 millions d'habitants serait atteint en 2037, avant un léger reflux jusqu'en 2070, explique l'Insee lundi 8 juin.

Dans ce scénario, les plus de 65 ans seraient deux fois plus nombreux que les moins de 20 ans en 2070, selon l'Institut national de la statistique. Ils représenteraient 32 % de la population.

Dans cette projection, la croissance démographique « *tiendrait exclusivement au solde migratoire* », soit la différence entre le nombre de personnes entrées ou sorties du territoire, précise l'Insee.

Ce dernier réalise cet exercice tous les cinq ans pour comprendre quelle « *direction* » démographique prend le pays, afin d'éclairer le débat public, a expliqué, lors d'une conférence de presse en ligne, Loup Wolff, le responsable à l'institut de l'unité des études démographiques et sociales.

Une hypothèse de 1,45 enfant par femme en 2028

Dans ce scénario dit « *central* » (établi d'après des hypothèses moyennes), le solde naturel, qui correspond à la différence entre les naissances et les décès, est, lui, envisagé comme négatif depuis 2025, dans un pays qui compte aujourd'hui 69,1 millions d'habitants.

A partir de 2037, le solde migratoire ne compenserait plus le déficit naturel de la population, qui commencerait donc à diminuer, pour atteindre 65,9 millions d'habitants en 2070, un niveau comparable à celui de 2014. « *Dans le passé récent, on n'a pas d'exemple d'une décroissance de la population de cette ampleur* », a relevé Loup Wolff.

Pour établir cette projection, l'Insee s'est appuyé notamment sur l'hypothèse d'un indicateur conjoncturel de fécondité qui poursuivrait sa baisse de 1,56 enfant par femme en 2025 à 1,45 en 2028, date à partir de laquelle il se stabiliserait. Elle a également pris en compte l'hypothèse d'un solde migratoire positif de 150 000 personnes, soit la moyenne de cette dernière décennie.

Si le recul de la population française à l'horizon de 2070 « *n'est que probable* », son vieillissement, en revanche, est « *certain* », souligne l'Insee, ce qui s'explique notamment par les progrès en matière d'espérance de vie. Dans le scénario envisagé, le nombre d'habitants de plus de 65 ans passerait de 15,3 millions en 2026 à 21,1 millions en 2070. Ils représentent aujourd'hui 22 % de la population, soit une part quasi égale à celle des moins de 20 ans, contre 32 % de la population en 2070, soit le double du pourcentage des plus jeunes.

Cette hausse du nombre de personnes âgées « *serait essentiellement portée par celle des 80 ans ou plus* ». A noter, le nombre de centenaires pourrait être multiplié par quatre entre aujourd'hui et 2070, passant de 37 000 à 160 000. Mais ils ne représenteraient alors que 0,24 % de la population, contre 0,05 % en 2026.

Le Monde avec AFP

* * *

EXCLUSIF - Comment la baisse de la natalité va peser sur le déficit des retraites – Les Echos

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime que le déficit du système des retraites va être plus important que prévu et grimperait à 2,4 points de PIB en 2070 sur fond de baisse du taux de fécondité.

La baisse de la natalité va bel et bien fragiliser un système des retraites déjà mal en point. Déjà parti pour se creuser dans les prochaines années, le déficit du système des retraites va dériver encore plus que prévu après 2045, prévient ce lundi le Conseil d'orientation des retraites (COR) dans son rapport annuel toujours très scruté et servant souvent de référence dans les joutes politiques sur les retraites. De quoi alimenter les débats en vue de [la présidentielle](#).

Déjà dans le rouge en fin d'année dernière, le déficit du système des retraites - comprenant les régimes de base et complémentaire - devrait s'approcher des 6,8 milliards d'euros en 2030 (-0,2 point de PIB), dans la ligne de ce qui avait déjà été projeté l'an dernier, peut-on lire dans le rapport auxquels « Les Echos » ont eu accès.

Des nouvelles projections attendues

Cependant, les comptes du système devraient dériver plus que prévu à partir de 2045 sur fond de baisse de la natalité. Le déficit devrait passer de 0,9 point de PIB dans une vingtaine d'années, à 2,4 points de PIB en 2070. Jusque-là, le déficit ne devait atteindre qu'1,4 point de PIB à cet horizon.

Cette dégradation n'est pas totalement une surprise. En début d'année, le COR qui rassemble des spécialistes du système des retraites et des représentants du patronat et des syndicats, avait alerté sur le fait qu'il comptait revoir « significativement » ses prévisions de juin pour tenir compte des nouvelles projections de population établies par l'Insee.

Dévoilées ce lundi, celles-ci intègrent le phénomène de baisse des naissances à l'oeuvre depuis plusieurs années, en tablant sur un taux de fécondité à 1,45 enfant par femme (contre 1,8 intégré jusque-là par le COR). Partant de l'ampleur de l'immigration constatée ces dernières années, l'institut a en revanche revu significativement à la hausse son estimation de solde migratoire, en tablant sur l'arrivée de 150.000 personnes par an sur le territoire (en net).

Appel à la prudence

De quoi contribuer à amortir à court terme, les effets négatifs sur les comptes de la suspension de la réforme de 2023 et de la dégradation de la conjoncture économique sur fond de crise au Moyen-Orient. Sans pour autant sortir le système de sa situation de déficit chronique. Par ailleurs, un durcissement des règles sur l'immigration conduirait à un creusement des déficits prévisionnels sur la prochaine décennie.

Après 2045, la baisse de la fécondité devrait assombrir encore le tableau. « Il convient toutefois de rester prudent dans l'analyse de ces perspectives de long terme, les évolutions de la natalité au-delà de vingt ans demeurant par nature difficiles à anticiper de façon robuste », note toutefois le COR.

Celui-ci part aussi du principe que les dépenses de retraite vont augmenter plus que prévu en tablant sur le fait que les retraites complémentaires progresseront davantage au fil de l'eau que dans les précédentes hypothèses. Reste à voir quelles seront in fine les règles de pilotage de ce régime définies par les syndicats et le patronat dans les prochaines années.



L'intelligence artificielle de plus en plus utilisée pour gérer son épargne – Le Monde

Selon l'Autorité des marchés financiers, le recours à l'IA pour s'informer avant d'investir reste encore minoritaire chez les Français, mais plus fréquent chez les jeunes.

Si le dernier baromètre de l'épargne et de l'investissement publié en décembre 2025 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) montrait que seulement 11 % des Français déclaraient utiliser l'intelligence artificielle (IA) comme source d'information, loin derrière le conseiller bancaire ou financier (42 %), l'analyse approfondie des données montre une « fracture générationnelle », selon l'institution, dans une édition spéciale de son baromètre publiée lundi 8 juin.

Les moins de 35 ans recourent beaucoup plus nettement à l'IA que leurs aînés : 19 %, contre 4 % des plus de 55 ans, insiste l'AMF.

L'usage de l'intelligence artificielle comme source d'information varie également selon le profil social, progressant avec le niveau de diplôme et la position socioprofessionnelle. « Ainsi, parmi les personnes ayant un niveau d'études supérieur à bac + 2, ils sont 17 % à déclarer utiliser l'IA comme l'une de leurs sources d'information avant d'effectuer un placement. Ce pourcentage se situe à 5 % parmi les personnes sans diplôme ou titulaires du brevet des collèges », relève l'AMF.

Les plus audacieux

Le recours à l'IA est particulièrement marqué pour les investisseurs les plus audacieux. Selon les données de l'AMF, 33 % des investisseurs en cryptoactifs, 24 % des investisseurs en crowdfunding (financement participatif) et 19 % des investisseurs en Bourse (détenteurs de produits d'investissement sur les marchés financiers, avec un compte-titres ou un plan d'épargne en actions) déclarent utiliser l'IA comme source d'information avant d'effectuer un placement. Au total, « 29 % des Français prêts à accepter une plus grande part de risque pour leurs placements, dans l'espoir d'obtenir la meilleure rémunération possible, ont recours à l'intelligence artificielle pour s'informer en amont de leurs décisions », note l'AMF.

Parmi les 11 % des Français qui ont recours à l'IA comme source d'information, cette dernière est souvent utilisée en complément des informations fournies par l'établissement financier ou le conseiller (41 %). Elle permet aussi d'enrichir les recherches effectuées, notamment en ligne (54 %). « Le recours exclusif à l'IA comme source d'information fiable avant de prendre une décision d'investissement reste cependant très minoritaire (5 % des personnes qui recourent à l'IA) », insiste l'AMF.

Reste que les Français jugent qu'un recours à l'IA par les professionnels pour leur proposer des placements présenterait de nombreux avantages : des conseils plus adaptés à leur situation personnelle (54 %), ainsi qu'une amélioration de la performance et une réduction des frais des placements (52 %). Toutefois, deux Français sur trois (67 %) redoutent que cet usage spécifique par les professionnels pourrait induire des erreurs ou conduire à prendre de mauvaises décisions et 57 % des Français craignent, en outre, que les placements soient moins transparents et plus difficiles à comprendre.

« Un outil d'accompagnement »

« Dans le domaine de l'épargne et de l'investissement, l'intelligence artificielle apparaît donc à ce stade comme un outil d'accompagnement plutôt que de prise de décision », observe l'AMF. Mais « cette utilisation va probablement s'accroître fortement au cours des prochaines années ».

Déjà quelques gestionnaires professionnels, comme Pictet, utilisent l'IA pour piloter entièrement un fonds, avec des résultats très satisfaisants.

Pour le moment, une étude du cabinet Morningstar rendue publique lundi 8 juin montre que « l'écart entre le discours sur l'IA et son adoption réelle en gestion active reste considérable ». Elle montre que « l'intégration significative de l'IA se concentre dans moins de 20 firmes, principalement celles dotées d'une infrastructure quantitative ou systématique de longue date ». Là aussi, la situation évolue rapidement : « L'IA générative est sur le point de remodeler fondamentalement la recherche en investissement, en jouant le rôle d'un puissant accélérateur. L'étendue de la couverture actions ou obligations s'élargit, l'analyse documentaire s'accélère, et des tâches autrefois mesurées en semaines se réalisent désormais en quelques minutes. »

[Joël Morio](#)

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.